



Soutien aux investissements dans les plateformes des « Aéroports de Normandie »

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner financièrement les investissements structurants réalisés sur les plateformes aéroportuaires des membres de l'association « Aéroports de Normandie », et discutés dans le cadre de cette association.

Bénéficiaires

Les membres de l'association « Aéroports de Normandie » :

- La Communauté Urbaine de Caen la Mer pour l'aéroport de Caen – Carpiquet,
- Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville Normandie,
- Le Syndicat Mixte de gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine,
- Le Havre Seine Métropole pour l'Aéroport du Havre,

Caractéristiques de l'aide

Le dispositif est applicable aux travaux réalisés sur les infrastructures aéroportuaires à hauteur de 25% du montant HT des dépenses éligibles détaillées ci-après.

Nature des opérations éligibles en investissement :

- Travaux sur les pistes (réfection, renforcement, allongement) et les voies de circulation (taxiway) permettant d'améliorer ou de garantir leurs capacités pour l'accueil de l'aviation commerciale,
- Travaux de balisage permettant l'amélioration des conditions d'atterrissage et de décollage, assurant la fiabilité des vols. Hors remplacement de balisage existant dans le cadre de l'entretien courant et mise aux normes,
- Réfection ou agrandissement des parkings avions,
- Travaux d'agrandissement ou de rénovation d'aérogare,
- Travaux d'agrandissement ou de requalification des parkings-voitures,
- Construction ou rénovation de hangars destinés à l'aviation d'affaires et générale (hors loisir et collection).

Contacts

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Services Infrastructures et Etudes

02.35.52.56.41 (secrétariat)